



---

## Conseil des droits de l'homme

35<sup>e</sup> session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

### Arménie

Genève, le 23 janvier 2020

Déclaration de la Suisse

---

Madame la Présidente,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de l'Arménie et la remercie de son rapport. La Suisse félicite l'Arménie pour les progrès réalisés depuis son deuxième EPU et l'encourage à continuer sur cette voie positive.

La Suisse **recommande à l'Arménie d'assurer que des enquêtes soient menées par un organisme indépendant sur toutes les allégations de torture et de mauvais traitements, notamment dans les prisons, et que les coupables soient sanctionnés.**

La Suisse encourage l'Arménie de continuer ses efforts contre toute forme de violence à l'égard des femmes conformément à l'objectif de développement durable 5.2 et lui **recommande de ratifier, dans les meilleurs délais, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.**

Finalement, la Suisse **recommande à l'Arménie de renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire en droit et en pratique.**

La Suisse souhaite plein succès à l'Arménie dans le cadre de cet EPU.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

---

**Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève**

**Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva**

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20

Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, [www.dfae.admin.ch/geneve](http://www.dfae.admin.ch/geneve)